

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 novembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 novembre 2011

2011 DPE 68 Convention pour subvention à l'association « La Maison du Canal » pour le financement d'une mission de préfiguration d'une ressourcerie dans le 10e arrondissement.

M. François DAGNAUD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération, en date du 31 octobre 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'association «La maison du canal» et lui propose l'attribution de la subvention correspondante ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du 3 novembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. François DAGNAUD au nom de la 4e Commission ;

Délibère :

Article 1 : M le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'association «La maison du canal» une convention dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention de treize mille huit cent quatre vingt huit euros (13.888 euros) est attribuée à l'association «La maison du canal» pour le financement de la mission de préfiguration d'une ressourcerie dans le 10e arrondissement ;

Article 2 : La dépense correspondante référencée n° de dossier 2011_05898, sera imputée sur la mission 463, chapitre 65, nature 6574, ligne 64001, rubrique 810, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2011, sous réserve de la décision de financement.